

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°722.127/2016

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 12 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 12 décembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 06 décembre 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Jean-Paul HOURNON, Mme Caroline FAIVRE, M. Patrick ALLARD, Mme Isabelle TAILLEZ, M. Jean-Claude DESMENEZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Freddy DELVAL, **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN jusqu'à 21H05 (après l'adoption du point I.3), M. Jean-Pierre BERLINET (à compter de 18h40 avant l'examen de l'ordre du jour), Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Christiane DUMONT, Mme Joselyne GEMZA, M. Jean-Luc JOUVENEZ, M. Henri JARUGA, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, M. Dimitri WIDIEZ, M. Jean-Pierre STOBIECKI, Mme Josyane BRIDOUX (à compter de 18h55 avant vote point I.1), Mme Véronique LEGRAND, M. Victor GUERIN, Mme Cerasela POP (jusqu'à 20h43 avant vote point II.3), M. Vincent CAMPISANO, M. Daniel POULAIN, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Johanne MASCLÉ (procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE, du 12 décembre 2016), M. Didier CARREZ (procuration à Mme Isabelle TAILLEZ du 9 décembre 2016), **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN à compter de 21h05 (procuration à Mme Christiane DUMONT du 12 décembre 2016), Mme Fatima LESPAGNOL (procuration à M. Christophe DUMONT du 12 décembre 2016), Mme Lise WIDIEZ (procuration à Mme Joselyne GEMZA, du 12 décembre 2016), Mme Elise SALPETRA (procuration à M. Jean-Luc JOUVENEZ, du 12 décembre 2016), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : Mme Josyane BRIDOUX (jusqu'à 18h55 avant vote point I.1), Mme Cerasela POP (à compter de 20h43 avant vote point II.3), M. Bruno WOSINSKI, Mme Lucie DEBLANGY, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : -

SECRÉTAIRE : M. Dimitri WIDIEZ

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2016.

III/ SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTIONS ANNUELLES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
FIXATION DU MONTANT ANNUEL**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code du sport et notamment ses articles L.100-1, L.113-2 et L.113-3

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 3,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°714.119/2016 du Conseil municipal du 12 décembre 2016 portant approbation du budget primitif 2017,

Vu l'avis de la Commission association, éducation, jeunesse, vie scolaire, sports, relations internationales, culture et fêtes,

Considérant que par leur diversité, leur complémentarité et leur impact auprès d'un large public, les associations sportives sinoises rythment la vie de la commune et contribuent pleinement à son rayonnement ;

Considérant que l'ensemble des associations sportives dénommées ci-dessous ont respecté l'ensemble des démarches et obligations administratives inhérentes aux demandes de subventions annuelles ;

Considérant que lesdites associations présentent un intérêt local fondant la faculté pour la commune de lui octroyer une subvention annuelle de fonctionnement ;

Considérant que, le budget primitif 2017 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations, qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions ;

Considérant qu'il est proposé au, Conseil municipal d'approuver la répartition proposée en annexe ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés ayant pris part au vote,

Messieurs Jean-Claude DESMENEZ et Patrick ALLARD n'ayant pas pris part au vote,

ARTICLE 1 : APPROUVE la répartition proposée, concernant les subventions de fonctionnement allouées aux associations locales, selon l'état ci-dessous :

TABEAU DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2016-2017

Associations	Subventions 2016		Subvention de fonctionnement 2017		
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Demandées par le club	Avis de l'OMS	Proposition de la commission
AÏKIDO SIN LE NOBLE	0,00 €		PAS DE DEMANDE		
AMIS DU VIVIER	2 600,00 €		En attente dossier	2 600,00 €	En attente dossier
AS SIN ATHLETISME* (détail en annexe)	4 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
AS SIN FOOT * (détail en annexe)	33 000,00 €		35 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
ASS DES COM.DE SIN LE NOBLE	0,00 €		PAS DE DEMANDE		
ASS FOOT EN SALLE	1 000,00 €		PAS DE DEMANDE		
ASS GYMNAS'TEAM	2 200,00 €		2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
ASS SPORTIVE DU COLLEGE	0,00 €	250,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
ASS SPORTIVE DU LYCEE	200,00 €		200,00 €	200,00 €	200,00 €
ASSO CULTURES ET GENERATIONS	3 900,00 €		4 500,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €
ASSO GYM FITNESS SINOISE	800,00 €		800,00 €	800,00 €	800,00 €
ASSO JUJUTSU BRESILIEN	0,00 €		PAS DE DEMANDE		
ASSO SOLIDAIRE EPIS FUTSAL	100,00 €		3 739,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
BOUGER POUR SA SANTE	0,00 €		1 650,00 €	300,00 €	300,00 €
CLUB ALPIN FRANCAIS SIN LE NOBLE	100,00 €		500,00 €	100,00 €	100,00 €
CLUB D'EDUCATION CANINE	NOUVELLE ASSO		100,00 €	100,00 €	100,00 €
COBRA BOXING CLUB	0,00 €		PAS DE DEMANDE		
DOUAI SIN ATHLETISME	15 000,00 €	1 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
ESPACE LOISIRS ET SPORTS	1 600,00 €		1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
ETOILE CYCLISTE SINOISE * (détail en annexe)	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
FOOT INDOOR ASSOCIATION	650,00 €		600,00 €	100,00 €	100,00 €
INTER GENERATION SPORT ET CULTURE	100,00 €		100,00 €	100,00 €	100,00 €
JU JUTSU CLUB SIN LE NOBLE	500,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €
JUDO CLUB SINOIS	2 100,00 €		2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
KARATE CLUB SINOIS	1 100,00 €		2 100,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
EPIS SPORT (remplace Les Epis Foot)	10 000,00 €		PAS DE DEMANDE		En attente dossier
LES ROBINS DES BOIS	800,00 €		1 200,00 €	1 000,00 €	800,00 €
OMS	17 500,00 €		18 000,00 €	18 000,00 €	17 500,00 €
PETANQUE SINOISE	250,00 €		PAS DE DEMANDE		
PLONGEE CLUB MARTIN	100,00 €		100,00 €	100,00 €	100,00 €

Associations	Fonctionnement	Demandées	Subventions 2016	Subvention de fonctionnement 2017
RANDONNEURS CLUB SINOIS * (détail en annexe)	1 200,00 €	1 100,00 €	1 300,00 €	1 100,00 €
SAUVE QUI PEUT	150,00 €	80,00 €	7 000,00 €	350,00 €
SPORTS ET LOISIRS DES EPIS	150,00 €	150,00 €	400,00 €	150,00 €
TENNIS CLUB SINOIS * (détail en annexe)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TENNIS DE TABLE SIN LE NOBLE	5 800,00 €	5 400,00 €	5 800,00 €	5 400,00 €
UNION DECHY SIN BASKET * (détail en annexe)	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
UNION FOOTBALL CULTURE				
TOTAL	127 300,00 €	135 330,00 €	6 250,00 €	139 789,00 €
TOTAL GENERAL		141 580,00 €		

ARTICLE 2 : RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune à l'article 6574.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
 (Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
 Code général des collectivités territoriales)
SIN-LE-NOBLE, le 12 décembre 2016
 Le Maire


Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
 En sous-préfecture de DOUAI le **16 DEC. 2016**
 Et de la publication le **16 DEC. 2016**
 Fait à Sin-le-Noble, le **16 DEC. 2016**
 Le Maire


Christophe DUMONT

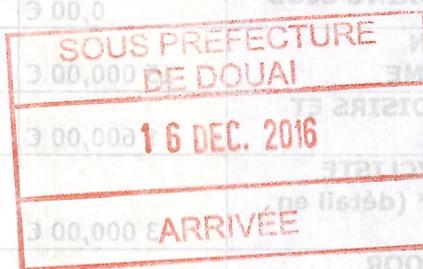

 SOUS PREFECTURE
 DE DOUAI
 16 DEC. 2016
 ARRIVEE

TABLEAU DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2016-2017

ANNEXE

Associations	Subventions 2016	
	Fonctionnement	Nature de la subvention
AMIS DU VIVIER	2 600,00 €	Ducasse 1 950,00 € Fonct. 650,00 €
AS SIN FOOT *	33 000,00 €	C. Objectif 11 000,00€ Fonct. 22 000,00€
ETOILE CYCLISTE SINOISE *	3 000,00 €	Ducasse 2 750,00 € Fonct. 250,00 €
RANDONNEURS CLUB SINOIS *	1 100,00 €	Ducasse 700,00 € Fonct. 400,00 €
TENNIS CLUB SINOIS *	10 000,00 €	C. Objectif 3 550,00€ Fonct 5 300,00€ Open 800,00€ T. Interne 350,00€
UNION DECHY SIN BASKET *	18 000,00 €	C. Objectif 13 500,00€ Fonct. 4 500,00€

Vu pour être annexé à la délibération n°722.127/2016 du Conseil municipal du 12 décembre 2016



Le Maire
Christophe DUMONT



